

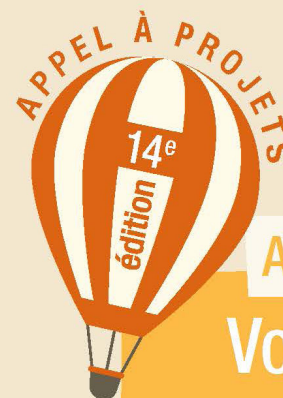


Parlez-en autour de vous
et avec votre gardien.

Contact

Equipe de Développement Social Urbain
07 88 58 65 70 - developpement-social@icfhabitat.fr

ICF HABITAT
LA SABLIERE



ICF HABITAT
LA SABLIERE



APPEL À PROJETS 2024

Vous avez un projet pour votre quartier ou votre immeuble ?

Catégories : développement durable, convivialité,
éducation, art & culture, solidarité...

♥ Prix coup de cœur 2024 : ♥
Catégorie "Sport"

VOUS AVEZ JUSQU'AU 8 FÉVRIER POUR PARTICIPER



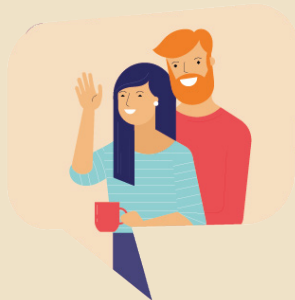
Règlement & dossiers de candidature
disponibles sur le site internet

Contact : developpement-social@icfhabitat.fr
07 88 58 65 70

Document réalisé par la Direction de la communication d'ICF Habitat La Sablière, 2022 / interdiction de jeter sur la voie publique



À travers l'Appel à Projets, nous vous aidons à réaliser de nouvelles actions !



Quels projets proposés ?

Les projets soutenus visent à **améliorer la qualité de vie d'une résidence et favorisent le bien vivre ensemble** au sein, ou à proximité, de nos résidences, à destination principale de nos locataires. Un prix spécial est attribué par le jury de l'Appel à Projets à un ou plusieurs projets « **coup de cœur** » dans la catégorie « **Sport** », thématique phare de l'édition 2024.

Qui peut participer ?

L'Appel à Projets est ouvert aux associations, aux habitants, aux collaborateurs d'ICF Habitat La Sablière, et aux acteurs des territoires (centres sociaux,...).

Quel soutien ?

Au-delà d'une aide financière, chaque porteur de projet peut bénéficier, si besoin, d'un soutien méthodologique de la part de l'équipe de développement social urbain. Les supports de communication d'ICF Habitat La Sablière (sms, affichage, site Internet) sont également mis à disposition des lauréats de l'Appel à Projets.



LES ÉTAPES POUR PARTICIPER

Étape 1

Contacter le service de Développement Social Urbain (DSU)

Étape 2

Remplir et renvoyer le dossier de candidature avant le **8 février 2024**

Étape 3

Jury et résultats **26 mars 2024**

Nota bene : Les projets primés devront être réalisés au plus tard le 31 décembre 2024.

